



## *Les Mandats du SE-UNSA concernant la maternelle*

- l'école **obligatoire dès 3 ans** (demandé avant les annonces du ministère),
- une ATSEM à temps plein par classe,
- **24 élèves par classe** de la maternelle au lycée,
- des moyens adaptés pour les 2-3 ans en matière de locaux et de matériel,
- une **formation particulière** de tous les personnels intervenant pour les 2-3 ans,
- **un nouvel aménagement** du temps et de l'espace pour les tout-petits,
- une implantation du dispositif « **plus de maîtres que de classes** ».

